



Formulaire de recours auprès de la Commission ferroviaire d'aptitudes

Ce formulaire permet d'effectuer un recours contre une décision prise par un médecin ou un psychologue et relative à l'évaluation de l'aptitude physique ou psychologique à la conduite des trains ou à l'exercice de tâches critiques pour la sécurité autres que la conduite des trains.

Coordonnées du demandeur

Nom Prénom

Numéro de téléphone Courriel

Adresse postale

Informations professionnelles

Tâches exercées

Pour quel type de tâches le certificat contesté a-t-il été délivré ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible.

Conduite de trains

Tâches critiques pour la sécurité autres que la conduite de trains

Exigences d'aptitudes applicables

Les exigences d'aptitude applicables aux conducteurs de trains sont prévues par l'arrêté du 6 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de train.

Les exigences d'aptitude applicables aux personnels ferroviaires exerçant des tâches d'accompagnement des trains, de préparation des trains ou de départ et d'autorisation de mouvement des trains sont prévues aux points 4.7.2 et suivants de l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2019/773 de la Commission du 16 mai 2019 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système « Exploitation et gestion du trafic » du système ferroviaire au sein de l'Union européenne.

Le certificat contesté a-t-il été délivré pour l'exercice de tâches d'accompagnement des trains, de préparation des trains ou de départ et d'autorisation de mouvement des trains ?

À remplir uniquement si le certificat contesté concerne des tâches critiques pour la sécurité autres que la conduite.

Oui

Non

Nom de la tâche critique pour la sécurité concernée par le certificat contesté

À remplir uniquement si le certificat contesté concerne une ou des tâches critiques pour la sécurité autres que la conduite qui ne sont pas des tâches d'accompagnement des trains, de préparation des trains ou de départ et d'autorisation de mouvement des trains.

Recours

Certificat contesté

Type de certificat contesté

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible.

Certificat relatif à l'aptitude physique

Certificat relatif à l'aptitude psychologique

Motivation du recours

Motifs détaillés du recours

Précisez les éléments notamment factuels, médicaux ou contextuels justifiant votre contestation.

Je m'oppose à ce que la Commission ferroviaire d'aptitudes contacte le professionnel de santé auteur de la décision contestée afin d'obtenir les motifs de sa décision.

L'article 10 du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains vous permet de vous opposer à la communication entre le professionnel de santé et la Commission ferroviaire d'aptitudes. Néanmoins, cette communication est utile à la bonne instruction de votre recours par la commission.

Pièces justificatives à joindre au présent formulaire

Certificat contesté

À joindre obligatoirement.

Extraits du SGS prévoyant les exigences d'aptitudes relatives à la tâche pour laquelle le certificat contesté a été délivré

À fournir uniquement si le certificat contesté concerne une ou des tâches critiques pour la sécurité autres que la conduite qui ne sont pas des tâches d'accompagnement des trains, de préparation des trains ou de départ et d'autorisation de mouvement des trains.

Je soussigné(e), conteste la décision d'aptitude jointe à ce formulaire et conformément à la réglementation ci-dessus référencée forme un recours devant la CFA.

Date et signature